



PROJET DE SURF PARK À TALMONT-SAINT-HILAIRE : LES ASSOCIATIONS PRÊTES POUR UNE ACTION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Communiqué de presse 13.01.2026 | Pour diffusion immédiate



Les associations AC de Vagues et Surfrider Foundation Europe ont alerté en novembre la Préfecture de la Vendée concernant les manquements au droit de l'environnement du projet de surf park à Talmont-Saint-Hilaire. La réalisation de cette piscine à vagues artificielles porterait notamment gravement atteinte aux habitats de plusieurs espèces d'oiseaux et de chauve-souris protégées et ce, alors que le porteur de projet ne bénéficie d'aucune dérogation "espèces protégées". En l'absence de réponse de la

Prefecture, les associations se disent maintenant prêtes à contester la légalité du projet devant le tribunal administratif.

Un projet de vague artificielle qui menace les habitats de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris protégées

Le projet de vague artificielle à vocation touristique et de loisir de Talmont Saint-Hilaire prévoit de s'implanter à seulement 250 mètres de l'océan, au contact direct d'une zone protégée Natura 2000 et d'un espace boisé remarquable du littoral. Afin de voir le jour, ce projet nécessiterait entre autres, l'abattage de 107 arbres et la destruction de plus de 350 mètres de haies, indispensables à la vie de nombreuses espèces protégées.

En novembre, les associations AC de Vagues et Surfrider Foundation Europe ont signalé à la Préfecture de la Vendée le risque de destruction d'habitats protégés. La réalisation d'un inventaire naturaliste indépendant a permis de mettre en lumière l'inconsistance du porté à connaissance déposé par le porteur de projet. En effet, 16 espèces d'oiseaux protégés au niveau national, de même que 7 espèces de chauves-souris ont pu être observées lors de cet inventaire. Parmi ces espèces : le bruant des roseaux et le pipit farlouse, deux espèces d'oiseaux menacées d'extinction. Au total, 19 espèces sont menacées par la destruction de leur habitat naturel en cas de début des travaux et ce alors que le projet ne bénéficie d'aucune dérogation "espèces protégées".

La destruction d'habitats d'espèces protégées, sans autorisation, constitue un délit passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 000€.

Les associations déterminées à faire respecter le droit

Malgré les alertes des associations, le Préfet de la Vendée a choisi de ne pas répondre à leur demande. Les associations ne peuvent que regretter ce choix mais restent plus que jamais déterminées à faire respecter le droit.

"Le porteur de projet ne bénéficiant pas d'une dérogation espèces protégées, et ce alors même que de nombreuses espèces d'oiseaux et chauves-souris protégées ont été observées sur place, il n'est nullement autorisé à démarrer les travaux. En l'absence de réponse du Préfet sur ce point, nous nous préparons maintenant à aller devant le tribunal administratif afin de faire respecter le droit de l'environnement. Pour rappel, la destruction d'habitats d'espèces protégées, sans autorisation, constitue un délit passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 000€." - Association AC de vagues

"Les industriels des piscines à vagues artificielles tentent aujourd'hui de s'implanter partout en Europe et dans le monde. Ce projet à Talmont Saint-Hilaire est un exemple de ce que va provoquer cette industrie : des impacts supplémentaires sur les écosystèmes aquatiques et terrestres pour un rêve de surf entre 4 murs. Le préfet de la Vendée a refusé notre demande d'une soumission à dérogation espèce protégée de ce projet. Nous devrons donc défendre ce point devant le tribunal administratif." Noémie Garrigoux, juriste pour Surfrider Foundation Europe.

Cette absence de réponse de la Préfecture deux mois après réception de nos demandes, ouvre un nouveau chapitre dans la mobilisation contre le projet de surf park de Talmont-Saint-Hilaire. AC de Vagues et Surfrider préparent maintenant leur recours auprès du tribunal administratif.

Nous restons à la disposition des journalistes pour toute demande d'interview à ce sujet.

Note de l'éditeur :

Le projet fait l'objet d'une contestation grandissante depuis son annonce. L'association AC de Vague créée pour s'opposer à ce projet réunit déjà 394 adhérents. En novembre, ce sont pas moins de 700 manifestants qui se sont réunis dans les rues de Talmont Saint-Hilaire pour demander l'abandon du projet. Enfin, la [pétition](#) contre le projet a réuni près de 25 000 signatures.

Plus largement, ce type de projet suscite une vague d'indignation en France, où les associations sont jusqu'à présent parvenu à arrêter leur construction : annulation du projet à Saint-Père-en-Retz, Saint-Jean-de-Luz ou Castets, contentieux en cours à Canéjan (33).

À propos de Surfrider Foundation Europe

L'ONG Surfrider Foundation est un collectif d'activistes positifs qui agit concrètement sur le terrain au quotidien pour transmettre aux générations futures un Océan préservé. Notre mission : porter haut et fort la voix de l'Océan ! Nos armes ? Sensibiliser et mobiliser les citoyens, enfants comme adultes (notamment grâce à 48 antennes bénévoles dans toute l'Europe), utiliser notre expertise scientifique pour porter des actions de lobbying et transformer les entreprises. Découvrez l'association sur <https://surfrider.fr/> ou via [cette vidéo](#)

À propos d'AC de Vagues

L'association AC de vagues a été créée dans le but de défendre et protéger l'environnement sur le territoire de la Communauté de communes de Vendée Grand Littoral. Elle regroupe des habitants de Talmont-Saint-Hilaire et d'ailleurs qui se mobilisent contre le projet de vague artificielle à Talmont-Saint-Hilaire.

SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

www.surfrider.fr/

AC de Vagues

<https://www.instagram.com/acdevagues/>